

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 21 mars 2024.

DÉCISION N° DB2025_017 - URBANISME / HABITAT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'ALLIER (ADIL 03)

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 27 mars 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-3251 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article premier,

Considérant la demande de subvention de l'association Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Allier – 03000 Moulins.

Considérant que cette association apporte des conseils juridiques et financiers concernant la thématique habitat, sur le département de l'Allier et notamment sur les communes de Chassenard, Coulanges et Molinet,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1: D'attribuer une subvention d'un montant de 424,00 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Allier (ADIL 03) au titre de son exercice 2025.

Article 2: D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Article 4: La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER
Membres présents à la séance : 14	Votants : 14

Membres présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

André ACCARY, Catherine CLERGUE, David BÊME, Julien GAGLIARDI, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 27 mars 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais